

Critères d'éligibilité pour un Comité Organisateur

Tout individu ou groupe peut soumettre son Comité Organisateur ("CO candidat") en nomination pour une des quatre compétitions : Symposium GRH, Jeux du Commerce, Omnium Financier, Happening Marketing.

Présentation des Comités Organisateurs

Suivant la réception d'un dossier de candidature complet, le point "Nomination de CO" sera ajouté à l'ordre du jour de la Table des Présidents. Le(s) CO candidat(s) sera(ont) appelé(s) à faire une présentation de 20 minutes, suivi d'une période de questions d'une longueur déterminée par la table au préalable. Les présidents d'associations membres du RÉFAEC, les présidents de CC et les coordonnateurs de délégations de la compétition en nomination ont le droit d'assister à la présentation. Chaque université devra nommer un(e) porte-parole qui posera des questions en son nom.

Sélection des Comités Organisateurs

Les droits de vote sont sur une base « 1 université = 1 vote ». Peu importe le nombre CO candidats pour une compétition donnée, le conseil se réserve le droit de n'en retenir aucune. En absence de majorité absolue, des tours de vote supplémentaires seront entrepris jusqu'à ce qu'un CO candidat l'emporte en éliminant la candidature ayant reçu le moins de votes à chaque tour.

En cas d'égalité de vote entre deux CO candidats finalistes, l'université ayant reçu l'événement le moins souvent l'emportera. En cas où il y a une égalité de vote entre deux CO candidats finalistes ainsi que le nombre de fois où les universités ont été hôte de l'événement est le même, l'université l'ayant accueilli il y a le plus longtemps l'emportera.

Procédures de mise en nomination

Tout CO candidat doit présenter une lettre d'intention à la présidence du RÉFAEC. Un dossier de candidature doit être soumis au plus tard dix (10) jours avant le congrès, soit le mardi de la semaine précédant la fin de semaine du congrès en question. La table de la compétition et la présidence du RÉFAEC doivent chacune recevoir une copie du dossier de candidature.

Contenu du dossier de candidature

Le dossier doit contenir, au minimum:

- La lettre de dépôt de candidature officielle;
- La lettre d'endossement de l'association membre du RÉFAEC;
- Toutes autres lettres d'appui pertinentes à la candidature;
- Une copie des procès-verbaux de chaque instance de l'association membre ayant appuyé la candidature afin de confirmer la validité de l'appui;
- Une copie du support visuel qui accompagnera la présentation de la candidature;
- Le budget prévisionnel de leur projet.